

Délibération n°2609-01

**L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.**

**Conseillers en exercice : 15
Présents : 13+2 proc
Votants : 15**

Etaient présents : Christian DI MARTINO – Jean-Marc BLANIC – Lucile RAVARY – Ange DELLAVALLE – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Eliane CALDEI-VIDAL – Jean-Christophe RENE – Jessica DE SOUSA – Sandrine BARRALIS – Laurent SCRIVA – Tiphaine DESHAYES SANCERNI

Absents excusés : Marion RINQUIN – Philippe ALLEGRINI

Secrétaire : Jean-Christophe RENE

**Objet : Approbation règlement intérieur
Conseil municipal 2026-2032**

Monsieur le Maire indique que l'adoption d'un règlement intérieur du conseil municipal est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants en vertu de l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales, et ce dans les 6 mois suivant l'installation du nouveau conseil.

De ce fait, il est proposé de valider les termes du règlement intérieur du conseil municipal, et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption.

Ledit règlement est annexé à la présente délibération.

Le Conseil, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- PRENDE ACTE** du contenu du règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération
- APPROUVE** le règlement intérieur du conseil municipal de Cantaron

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire,

Jean-Christophe RENE



Le Maire



Gérard BRANDA

Signé électroniquement par : Gérard BRANDA
Date de signature : 10/09/2026
Qualité : Maire